

1. Généralités

Description générale du système des noms. Quels sont les éléments du nom qui sont **officiels** et ceux qui ne le sont pas ?

Tous les noms sont officiels.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Y-a-t-il un nom de famille commun après la conclusion du mariage ?

Non

3. Port du nom dans le cas des enfants

Port du nom pour les enfants légitimes et illégitimes.

Les enfants légitimes reçoivent systématiquement les noms du père.

Prénom de l'enfant :

Laila

nom du père :

Ahmed Mohamed Mahmoud

Nom porté par l'enfant :

Laila Ahmed Mohamed Mahmoud.

Enfants illégitimes :

jusqu'à présent, aucune donnée empirique.

D'après les déclarations du Ministère de la santé local, les enfants illégitimes reçoivent le nom du père de la mère de l'enfant.

4. Particularités

Saisie en cas de chaînes de nom, de particules de filiation et de compléments de nom.

Prénom personnel + prénom du père, du grand père et nom de famille effectif ou prénom de l'arrière-grand-père comme quatrième nom.

En réalité, c'est le dernier nom qui est enregistré comme nom de famille. Cet usage s'explique par la réglementation en vigueur dans le domaine de la migration (visa, système EVA) selon laquelle le dernier nom fait systématiquement figure de nom de famille sur le passeport.

Exemple :

Ahmed Mohamed Mahmoud Ibrahim

Prénom :

Ahmed

nom de famille

Ibrahim

Les noms du père et du grand-père disparaissent.

5. Exemples

Passeport de l'homme :

Aghason Abdel Malek Youssef Hasaballa

Enregistrement en Suisse :

Prénom : Aghason

Nom de famille : Hasaballa

Passeport de la femme :

Hélène Fahmi Hanna

Enregistrement en Suisse :

Prénom : Hélène

Nom de famille : Hanna

Passeport de l'enfant :

Waheed Aghason Abdel Malek Youssef

Enregistrement en Suisse :

Prénom : Waheed

Nom de famille : Hasaballa

(Etant donné que seulement quatre noms sont inscrits sur les actes de naissance locaux, le dernier nom n'est pas indiqué. L'origine étant tout de même visible, le nom de famille du père est repris.)

6. Caractères non-latins et non-cyrilliques : transcription appliquée par les offices des passeports

Sur le passeport égyptien, le nom est écrit en arabe et en caractères latins. L'écriture des noms est reprise du passeport.

Informations de la représentation suisse au Caire du 03.10.2011